

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».



UFF EPARGNE TREMLIN PME

ISIN : 990000116369

MYRIA ASSET MANAGEMENT - GROUPE UFF
FONDS D'EPARGNE SALARIALE DE DROIT FRANÇAIS

Objectifs et politique d'investissement

Classification du FES (ci-après le FCPE) Actions de pays de l'union européenne

Description des objectifs et de la politique d'investissement

Le FCPE est un fonds nourricier, investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en part du FCP maître TREMLIN PME M géré par Financière de l'Echiquier. *Le FCP maître est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes de petites et très petites capitalisations boursières.*

La performance du FCPE pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

Caractéristiques essentielles

La gestion du fonds s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « stock picking » obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus approfondi d'évaluation des sociétés mises en portefeuille.

Le FCP maître TREMLIN PME M est exposé à hauteur de 60 % minimum en actions européennes et 10% maximum en actions hors Union européenne.

Le fonds est exposé principalement en petites valeurs européennes – moins d'1 milliard d'euros- et favorise les valeurs dites de croissance. La part des valeurs dont la capitalisation boursière est supérieure à 2 milliards d'euros pourra représenter jusqu'à 25% de l'actif net.

Afin de permettre l'éligibilité du fonds au PEA ainsi qu'au PEA PME, le fonds est investi à hauteur de 75 % minimum en actions européennes émises par des sociétés qui respectent les critères suivants : moins de 5 000 salariés, d'une part, chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part. Le respect des critères est apprécié lors de l'investissement du fonds dans les actions concernées.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir à hauteur de 25 % maximum en produits de taux. Les titres obligataires concernés sont des titres réputés « Investment grade », à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion.

Les instruments financiers à terme, négociés ou non sur des marchés réglementés ou de gré à gré, peuvent être utilisés, à titre exceptionnel, pour :

Couvrir le portefeuille contre le risque de change, et également dans une moindre mesure, contre le risque action lorsque le gérant anticipe une forte dégradation de la performance du marché ;

Exposer ponctuellement le portefeuille au risque action lors de mouvements de souscriptions importants. En aucun cas, le fonds n'entend mettre en œuvre de stratégie de surexposition du portefeuille au risque action.

Indicateur de référence

L'indice MSCI Europe MicroCap est un indicateur représentatif de la gestion du FCP Maître TREMLIN PME M. Cet indice, utilisé uniquement à titre indicatif représente l'évolution de l'ensemble des actions de sociétés européennes de très petites capitalisations libellées en euros. Il est calculé en euros, dividendes réinvestis.

Modalités de souscription-rachat

L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du teneur de compte-conservateur des parts : Amundi Tenue de Comptes – TSA 90206 – 26906 VALENCE cedex 9.

L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 12h (midi) le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est calculée chaque mardi ou le jour ouvré précédent si le mardi est un jour férié.

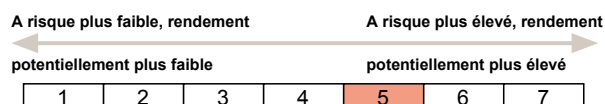
Autres informations

La performance du FCPE résulte de l'évolution de la valeur des parts du FCP maître.

Ce FCPE capitalise ses revenus.

La durée de placement recommandée est de 5 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites

Cet indicateur synthétique a été déduit de l'estimation de la volatilité historique calculée à partir des performances hebdomadaires de la part sur une période de 5 ans.

Le FCPE se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés actions et de taux.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le FCPE ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Risques importants pour le FCPE non intégralement pris en compte dans cet indicateur

- **Risque de crédit** : Compte tenu de l'exposition du fonds maître aux instruments monétaire ou obligataires, la valeur des titres de créance peut baisser, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de liquidité** : Sur les marchés des très petites, petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement

Les dispositions en matière de souscription/rachat du FCP Maître, dans lequel est investi votre FCPE, sont expliquées dans la rubrique « conditions de souscriptions et de rachats » du prospectus du FCP Maître.

Pour consulter l'intégralité des risques liés au FCPE, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.amundi-tc.com

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4.00% maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	2.70% TTC (1)
----------------	---------------

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

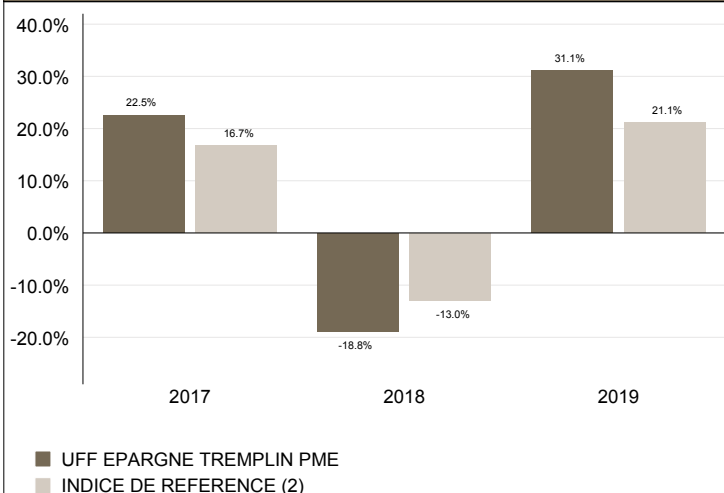
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

(1) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet FCPE, disponible sur le site internet www.amundi-tc.com

Performances passées



Le fonds a été créé le 20 décembre 2016.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

(2) L'indice de référence est le MSCI Europe MicroCap en euros et dividendes réinvestis

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Teneur de compte : Amundi Tenue de Comptes

Forme juridique :

Le FCPE est régi par les dispositions de l'article L.214-165 du Code Monétaire et Financier et à ce titre est investi à plus d'un tiers de son actif net en titres de l'entreprise ou d'une entreprise liée au sens de l'article L.3344-1 al.2 du Code du travail.

Conseil de surveillance :

Organe de contrôle et de décision, il se réunit au moins une fois par an pour l'examen du rapport de gestion, des comptes annuels du fonds, de la gestion financière, administrative et comptable et pour l'adoption de son rapport annuel. Il est composé d'une part, de représentants des salariés, désignés par le comité d'entreprise et d'autre part, de représentants de l'entreprise désignés par la direction de l'entreprise.

Fiscalité :

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FCPE :

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Union Financière de France Banque - UFF Contact - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - France

0 805 805 809 (appel et service gratuits) - www.uff.net

Le DICI, le prospectus et les rapports et comptes périodiques de l'OPCVM maître peuvent être fournis sur demande auprès de :

MYRIA Asset Management - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - France - Téléphone : 01 40 69 64 75

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :

La valeur liquidative est disponible sur le site Internet : www.amundi-tc.com.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 03 février 2020.

Ce FCPE est agréé et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La société de gestion de portefeuille Myria Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039.

La responsabilité de Myria Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCPE.

*Myria Asset Management, Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000€ enregistrée
au RCS de Paris sous le numéro 804 047 421. Siège social : 32 avenue d'Iéna, 75116 PARIS*